



Toulouse, le 8/11/2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mobilisation pour le canal du Midi et la valorisation de ses territoires

Le 8 novembre 2019, les représentants de l'Entente pour le canal du Midi - Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, Dominique Salomon, vice-présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représentant la présidente Carole Delga, Thierry Guimbaud, directeur général de Voies Navigables de France et les représentants des présidents des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn, ont signé un **contrat-cadre pour la préservation et le développement du canal du Midi et la valorisation de ses territoires** pour la période 2019-2021.

Ce contrat-cadre organise notamment le soutien financier des projets qui visent à préserver et valoriser le canal du Midi. Il rappelle les priorités d'actions, autour de 6 axes :

- Préserver le patrimoine constitutif du bien « Canal du Midi » ;
- Promouvoir, faire vivre et transmettre la Valeur Universelle Exceptionnelle du canal du Midi ;
- Développer le potentiel touristique du canal du Midi et de ses territoires en valorisant ses attributs culturels et patrimoniaux ;
- Faire du canal du Midi un levier du développement économique des territoires ;
- Agir pour l'attractivité et la vitalité des « territoires du canal » ;
- Faire du canal du Midi, un laboratoire d'innovation.

Par ailleurs, lors d'un comité stratégique qui s'est tenu le même jour : **les orientations stratégiques du futur plan de gestion du Bien « canal du Midi » (UNESCO) ont été validées** par les membres de l'Entente pour le canal du Midi, ainsi que par les représentants des 16 intercommunalités concernées. Elles visent à préserver l'ouvrage proprement-dit, et, conséquence de son inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, à organiser le développement cohérent, équilibré et soutenable des territoires par les retombées économiques qu'il engendre, à consolider sa gouvernance et à assurer la promotion et la transmission de la valeur universelle exceptionnelle portée par le canal du Midi.

De plus, les partenaires ont fait un point de situation sur des actions structurantes à venir :

- La **réalisation d'un prochain tronçon de la véloroute le long du canal dans l'Aude**, entre Argeliers et Argens-Minervois, dont les travaux vont débuter en 2020.
- Le lancement d'une **stratégie de définition et de valorisation de l'identité du canal du Midi**. L'objectif est de définir une stratégie commune (au niveau de l'Entente pour le canal du Midi), pour prévoir une démarche cohérente de valorisation du canal du Midi, concernant le patrimoine et le tourisme. Elle débouchera sur un contrat de destination touristique, et pourrait se traduire, par une marque territoriale du canal du Midi et une identité graphique homogène.

L'État, la Région et voies navigable de France ont en outre annoncé leur souhait d'intégrer le canal du Midi dans le futur contrat de plan État-Région 2021-2027.

À l'initiative du Préfet de région, de la Présidente de Région et du directeur général de VNF, le Comité de bien du canal du Midi, qui réunit l'ensemble des acteurs concernés (État, Région, VNF, collectivités, acteurs culturels et socioprofessionnels), se réunira les 4 et 5 décembre prochains.

DÉCLARATIONS :

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, a insisté sur l'importance de mettre en œuvre des actions concrètes : *« Mois après mois, nous posons des jalons importants qui permettent de structurer notre intervention collective sur le canal. Au-delà de l'ambition, indispensable, il faut des actions pour apporter le concret tant attendu par les uns et les autres. Chaque action que nous posons est un pas de plus vers un changement qui est déjà perçu sur le terrain, telle que la création d'une identité visuelle unique pour le canal du Midi. Certaines actions aboutiront en 2020, d'autres seront à inscrire dans le prochain contrat de plan 2021-2027. L'important, c'est surtout que chaque action démontre un profond changement de méthode, de rythme et d'ambition. »*

Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, a rappelé l'importance de l'Entente: *« Le canal du Midi si cher à notre territoire est un emblème de notre région. La Région Occitanie, pleinement investie pour sa préservation, a consacré depuis 2016, 3,9 M€ pour sa restauration et est rapidement intervenue à la suite des inondations de l'Aude. Nous sommes conscients de sa valeur patrimoniale, de son rayonnement et de son attractivité touristique. La signature de ce contrat-cadre démontre une nouvelle fois notre ambition commune pour protéger et développer cette œuvre, fruit de la ténacité de Pierre-Paul Riquet. Il faut mesurer la prouesse réalisée au XVIIème siècle pour comprendre l'attachement que chacun porte au canal du Midi. Tout en préservant son aménagement, cet engagement conjoint va permettre de renforcer nos actions en faveur du développement de son attractivité touristique, notamment par la finalisation de l'aménagement cyclable de ses abords et de replantation des berges. Nous souhaitons aussi en faire un laboratoire d'innovation rappelant ainsi l'audace qui était celle de son créateur lorsqu'il a décidé de relier la Méditerranée à l'océan Atlantique. »*

Thierry Guimbaud, directeur général des Voies navigables de France a mis également en avant l'intérêt de travailler en partenariat : *« Je suis particulièrement heureux de la concrétisation, par la signature de ce contrat-cadre, du travail partenarial que nous menons autour du canal du Midi. En charge de cet ouvrage remarquable, Voies navigables de France apporte tout son concours à sa préservation et à sa mise en valeur. L'établissement investit chaque année 10 à 12 M€ de son budget global pour l'entretien et la modernisation du canal du Midi, ainsi que pour la restauration de sa voûte arborée, menée notamment grâce aux fonds récoltés auprès des mécènes (entreprises et grand public). Des projets forts d'aménagement du territoire nous mobilisent comme l'extension du port d'Agde ou encore l'aménagement en 2020 du premier tronçon de la vélo-route de l'Aude, entre Argens et Argeliers, porté par le Département... Nous sommes plus que jamais dans l'action et en lien étroit avec nos partenaires pour développer l'activité sur et autour du canal du Midi au bénéfice de l'économie des territoires et du cadre de vie des populations.»*

À propos du Canal du Midi :

Le canal du Midi est l'un des 8 sites de l'Occitanie inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1996. D'une longueur d'environ 360 km (système d'alimentation compris), il se situe à cheval sur 4 départements (Haute-Garonne, Aude et Hérault pour le canal lui-même, auxquels s'ajoute le Tarn pour les rigoles d'alimentation), 92 communes et 16 EPCI.

Il attire près de 1,5 millions de touristes : 400 000 touristes fluviaux et un million de touristes piétons et cyclistes, principalement entre avril et octobre.

Le canal et les rigoles d'alimentation sont en domaine public fluvial (appartenant à l'État) et sont gérés par Voies navigables de France (VNF), établissement public de l'État.

Contacts presse :

- Préfecture de région : Marie Latreille de Fozières / communication@occitanie.gouv.fr / 06 45 89 72 16
- Région Occitanie : Coralie Momboisse / coralie.momboisse@laregion.fr / 05 61 33 53 58
- Voies navigables de France : Jacques Noisette / jacques.noisette@vnf.fr / 05 61 36 24 64